

A V I S

Le Conseil communal a approuvé, en date du 27 juin 2022, la modification budgétaire n° 1 de l'établissement culturel "Fabrique d'Eglise d'Erezée" pour l'exercice 2022, tel que voté en séance du Conseil de Fabrique du 21 avril 2022.

Le texte intégral de cette décision peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, tous les jours ouvrables de 10h00 à 12h00, et ce, durant 10 jours.

Le 25 juillet 2022.

Par le Collège :

**Le Directeur général,
F. WARZEE.**



**Le Bourgmestre,
M. JACQUET.**